

SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Principe technique :

- Les eaux pluviales doivent être entièrement infiltrées sur le terrain d'assiette du projet selon un dispositif de stockage et d'infiltration adapté à la configuration du sol.

Le guide des solutions compensatoires est une annexe du règlement d'urbanisme du PLU. Il est disponible sur le site internet de la mairie (*cadre de vie/urbanisme/gestion des eaux pluviales*).

- En cas d'impossibilité technique reconnue par l'étude de sol hydraulique, les eaux pluviales, après avoir été stockées dans le(s) massif(s) de stockage et d'infiltration, peuvent être évacuées à un fossé ou au réseau EP existant (système de régulation obligatoire en amont). L'exutoire à débit régulé (3l/s/ha max.) devra être situé en partie basse afin de vider complètement le(s) massif(s) de stockage et d'infiltration entre deux pluies. L'étude de sol fournie doit justifier de la nécessité de rejet pour des raisons techniques*.

* imperméabilité du sol ($K < 1.10^{-5}$ m/s ou $K < 35$ mm/h) ou/et niveau de nappe ($N < 1$ m).

Formalités :

Pour tout projet de nouvelle construction ou d'extension de construction existante créant une **surface de plancher supérieure ou égale à 40 m²** ainsi que pour toute demande de **rejet en dehors du terrain d'assiette**, une **étude hydraulique doit être fournie** dans le dossier de demande d'autorisation.

Le **plan de masse** doit faire apparaître le système de récupération des eaux pluviales du projet dont le massif de stockage des eaux pluviales avec ses dimensions.

La **notice** doit décrire le système de récupération des eaux pluviales avec la méthode de calcul. Les éléments à fournir sont la surface imperméabilisée du projet de la construction et de ses abords, la nature du terrain (*éventuellement son coefficient de perméabilité*), le volume utile de stockage d'eau nécessaire et les caractéristiques techniques du massif de stockage (*dimensions, indice de vide et volume*).

Pièces du permis de construire :

- PC 2. Plan de masse :

- l'emplacement prévu pour le système de récupération des eaux pluviales avec ses dimensions (*en 3 dimensions*) ;

- PC 4. Notice :

- la description du système de récupération des eaux pluviales avec la méthode de calcul.

Les éléments à fournir :

- surface imperméabilisée du projet de la construction et de ses abords

- nature du terrain (type de sol), son coefficient de perméabilité (K en m/s)

- volume utile de stockage d'eau nécessaire

- caractéristiques techniques du ou des massif(s) de stockage(s), les dimensions (*en 3 dimensions*), l'indice de vide et le volume.